



EDITORIAL

Les entreprises évoluent dans un monde de plus en plus dynamique, complexe et interconnecté ! Auquel, s'ajoute les incertitudes du contexte économique actuel: La crise du Covid-19 a déjà et continuera d'avoir des implications financières significatives.

La première échéance de la campagne de renouvellement 2021 à savoir le 1^{er} janvier, a été marquée par un redressement modéré des tarifs par rapport aux attentes, et ce malgré les circonstances, déjà, difficiles du marché de la réassurance avant la crise du Covid 19.

L'abondance des capitaux a en partie freiné cette hausse des taux, Néanmoins plusieurs assureurs et réassureurs ont revu leur politique de souscription : Depuis mai 2020, ils ont introduit dans les polices une clause d'exclusion Pandémie qui vient réduire la portée de certaines garanties dommages et annuler certains rachats d'exclusion.

Nous notons une sélection de plus en plus stricte des affaires souscrites. En effet, les assureurs et réassureurs sont devenus plus vigilant sur la qualité et le rendement de leurs portefeuilles.

En particulier les réassureurs dommages qui ont été impactés lourdement par la crise de la Covid-19 et ont subi successivement l'explosion de Beyrouth (impact sur le marché d'1,5 Md€) et de nombreux autres sinistres (feux de forêt, inondations). La renégociation des Traités de réassurance en risques d'entreprises se fait avec des majorations très importantes.

Par ailleurs, ce n'était pas facile pour les réassureurs d'obtenir des rendements positifs sur les capitaux et ce en raison des répercussions de la COVID 19, combinés à la survenance de plusieurs catastrophes naturelles courant le 2^{ème} semestre 2020.

Les agences de notation de leur part, ont abaissé la perspective de croissance des réassureurs à travers le monde, la faisant passer de stable à négative.

Lamia Ben Mahmoud

Siège Social - Tunis

12, Avenue du Japon Montplaisir - B.P 29 - 1073 Tunis

Tél. : (216) 71 904 911- Fax: (216) 71 904 930

E-mail : tunisre@tunisre.com.tn

www.tunisre.com.tn

f : www.facebook.com/Tunis-Re-178608322175326/

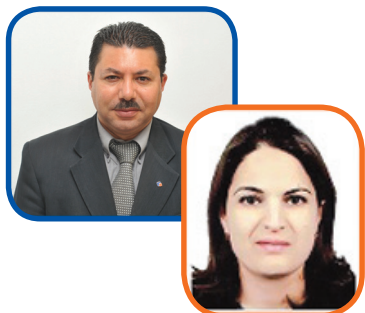
in : www.linkedin.com/company/tunis-re/



LE TRANSPORT AERIEN FACE AU COVID-19

" Lorsque tout semble aller
contre vous, souvenez-vous
que l'avion décolle face au
vent et non avec lui. "

Henry Ford



Par Mourad El Aroui
& Imen Ben Moussa

En quelques mois, l'épidémie de coronavirus, partie de Wuhan en Chine, est devenue une pandémie mondiale. Pour en limiter les effets, les Etats ont édictées des mesures drastiques au mois de Mars 2020 : la fermeture des frontières et des aéroports, le confinement des populations, la restriction des déplacements et la suspension de la quasi-totalité des vols internationaux. Une situation inédite ayant causé l'effondrement du transport aérien qui s'est avéré le secteur le plus touché.

La Tunisie, comme d'autres pays, n'est pas à l'abri des conséquences de cette crise. Le secteur aérien qui est essentiel pour assurer la connectivité et soutenir le tourisme, devrait perdre en 2020, 600 millions USD, privant le PNB du pays de 1,2 milliard USD et menaçant 92.700 emplois⁽¹⁾.

Aperçu historique

La situation actuelle est différente de tout ce que l'industrie a connu auparavant :

- Suite aux événements du 11 Septembre, l'espace aérien a été fermé pendant 4 jours et la sécurité du transport aérien a été rétablie grâce aux mesures de sécurité mises en place dans les aéroports. Il s'agit d'un événement ponctuel contrairement à la pandémie du COVID-19 qui est en constante évolution ayant laissé tout le monde dans l'incertitude quant à la durée et à l'ampleur de sa propagation.
- L'épidémie de SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère) survenue durant l'année 2003 est un peu comparable à la crise actuelle mais elle était limitée géographiquement à la région asiatique.
- L'éruption volcanique de l'Eyjafjöll en 2010 en Islande a paralysé pendant plusieurs jours le trafic aérien à l'échelle mondiale et a recouvert de cendres toute une partie de l'Europe du nord. Ce phénomène était plus local que la pandémie actuelle.

(1) agenceecofin

(2) Selon le communiqué N°95 publié le 24/11/2020 par l'IATA.

Impact du COVID-19 sur le secteur du transport aérien

Selon l'Association Internationale du Transport Aérien « IATA », tous les paramètres du secteur de transport de passagers sont négatifs ⁽²⁾ :

	Unité	2020	2019	VAR
Nbre de passagers	Milliard	1,8	4,5	-60,00%
RPK ⁽¹⁾	Milliard \$	191	612	-68,79%
Coeff d'occupation des sièges	%	65,50%	82,50%	-20,61%
Revenus	Milliard \$	329	838	-60,74%

Contrairement aux marchés internationaux, les marchés intérieurs ont connu une reprise accélérée, notamment en Chine et en Russie.

Pour le fret aérien, sa performance est meilleure que le secteur passagers. Plusieurs compagnies aériennes ont transformé leurs appareils en avion-cargo pour répondre à une demande en forte hausse sur le fret aérien. Selon l'IATA, le fret devrait représenter 36% des revenus en 2020 contre 17% en 2019 et son rôle serait renforcé par la distribution des vaccins. Toutefois, ce secteur ne pourrait pas compenser la perte de revenus provenant des passagers.

Quant aux deux géants de la construction aéronautique Airbus et Boeing, leur nombre de commande a fortement chuté. Entre Janvier et Novembre 2020, Airbus affiche 300 commandes nettes alors que le volume habituel varie entre 700 et 1.000 commandes par an. Pour Boeing, la situation est plus difficile avec une perte de 381 commandes. Ce constructeur est déjà confronté à une crise sans précédent depuis que son Boeing 737 Max a été impliqué dans les accidents de Lion Air le 29/10/2018 et de Ethiopian Airlines le 10/03/2019. Ce modèle est resté cloué au sol pendant 20 mois jusqu'à ce que les autorités américaines l'aient autorisé à voler de nouveau le 18/11/2020.

Tunisie : l'année noire pour le tourisme

L'activité touristique en Tunisie représente 14% du PIB et plus de 400 mille emplois directs et indirects. Selon le ministre du tourisme Habib Ammar, tous les indicateurs sont au rouge jusqu'au le 10/11/2020. En effet, on a enregistré une baisse du nombre d'arrivées de 77,7%. Les recettes ont chuté d'environ 61,7% et les nuitées globales de 80,5% ⁽²⁾.

A noter qu'une enveloppe de fonds d'un montant de 30 à 50M\$ a été mobilisée par les États-Unis et l'Union européenne dans le cadre de la campagne «Visit Tunisia» afin de soutenir le tourisme durable en Tunisie pour les cinq prochaines années.

Tunisair : la sonnette d'alarme

Les turbulences liées à la pandémie sont terribles pour la compagnie nationale Tunisair souffrant depuis un certain temps de difficultés financières qui menacent sa pérennité.

(1) RPK : revenu par passager et par kilomètre.

(2) webdo.tn

Selon le dossier déposé le 26/11/2020 aux autorités boursières, le nombre de passagers est en baisse de 73% entre Janvier et Septembre 2020 soit 848.693 passagers contre 2,68 millions sur les neuf premiers mois de 2019. Quant au chiffre d'affaires, il a reculé pour s'établir à 133 contre 407 millions d'euros pour la même période en 2019 ⁽¹⁾.

La compagnie a présenté au ministre des Transports et de la Logistique un plan de sauvetage urgent à ajouter au plan de restructuration signé en mai 2019, appelant essentiellement au report des échéances et des dettes ainsi qu'à l'allégement des charges.



Les turbulences liées à la pandémie sont terribles pour la compagnie nationale Tunisair

Afin de comprimer les charges financières, Tunisair a supprimé 247 postes et a annoncé la suppression de 400 postes supplémentaires. La Direction générale a affirmé avoir retenu provisoirement 50% des salaires de son personnel à l'étranger. Dans le même cadre, certaines lignes aériennes ont été supprimées comme celles de Sfax-Paris ou Tozeur-Lyon qui font perdre à la compagnie 6 millions de dinars chaque année.

Transport des vaccins contre le COVID-19 : les compagnies aériennes et les aéroports se préparent

L'annonce d'un vaccin efficace contre le COVID-19 a enflammé les espoirs de reprise rapide du trafic aérien.

Selon les estimations de l'Association Internationale du Transport Aérien (IATA), 8 000 avions cargo de type Boeing 747 seront nécessaires pour acheminer des milliards de doses à la population mondiale.

Le principal enjeu pour le transport des vaccins est la maîtrise de la chaîne du froid, une conservation qui ne peut se faire qu'entre -70 et -80° pour celui de Pfizer ou entre -20° et 8° pour celui de Moderna. Une logistique qui nécessite une minutieuse organisation de la part de tous les opérateurs du secteur aérien.

Plusieurs aéroports, comme celui de Francfort, numéro un européen en transport de marchandises en 2018, se tiennent prêts et disposent de zones réfrigérées certifiées.

(1) airjournal.fr

Depuis plusieurs mois, les compagnies aériennes se préparent un transport massif des vaccins contre le COVID-19. A l'enjeu capacitaire s'ajoute celui du respect de la chaîne du froid.

Le 30/12/2020, le très attendu vaccin AstraZeneca a été approuvé par le régulateur britannique. Il est peu cher et facile à stocker. Contrairement aux vaccins de Moderna et de Pfizer, il peut être conservé entre 2° et 8° et sera fabriqué à travers le monde en 2021.

Les compagnies aériennes vont-elles exiger un «passeport vaccinal» ?

Afin de ne pas contribuer à la flambée de l'épidémie de coronavirus dans le monde, les compagnies proposent de développer un écosystème permettant le partage d'informations avec les autorités sanitaires et les professionnels de santé des différents pays.

La compagnie aérienne australienne Qantas a annoncé que les passagers doivent montrer «un passeport vaccinal» pour monter à bord de ses vols internationaux, un laissez-passer qui pourrait s'étendre à d'autres entreprises concurrentes en cas de succès.

D'autres projets sont en cours, comme l'application Travel Pass de l'IATA ou le CommonPass de l'ONG Common Projects pour soutenir la réouverture en toute sécurité des frontières en partageant les tests ou les vaccins entre les gouvernements, les compagnies aériennes, les laboratoires et les voyageurs.

A noter que plusieurs compagnies offrent des couvertures d'assurance voyage incluant la prise en charge des frais médicaux et d'hospitalisation en cas de test positif au COVID.

Impact du COVID-19 sur l'Assurance Aviation

Selon les estimations des Lloyd's de Londres, le plus gros marché de l'assurance mondial, les pertes du secteur des assurances dues à la crise du coronavirus pourraient s'élever à 203 milliards \$ en 2020.

Il est vrai que l'écosystème de l'aviation a été durement frappé à une ampleur de jamais vue, mais par comparaison au marché des assurances dommages, ce marché a résisté relativement bien aux conséquences du COVID-19. Cette situation s'explique par le fait que :

- les pertes d'exploitations ne sont pas couvertes par les polices d'assurances ;
- le marché de l'aviation est considéré comme étant un petit marché ;
- les réassureurs ont poursuivi le redressement tarifaire entamé depuis 3 ans avec une hausse des tarifications qui varie essentiellement en fonction du ratio sinistres/Primes. Ainsi, la baisse des expositions a été absorbée par la hausse des primes ;

l'écosystème de l'aviation a été durement frappé à une ampleur de jamais vue !

- Les polices ne sont plus ajustables pour la majorité des compagnies aériennes mais elles le sont partiellement pour les compagnies ayant un bon profil de risque. Les réassureurs ont aussi imposé des primes minimums pour se protéger d'une éventuelle baisse d'expositions.

Cela n'empêche qu'avec des avions cloués au sol, les assureurs se retrouvent face à un cumul d'exposition sur un même endroit. Ces derniers doivent prendre en compte l'impact d'un événement imprévu, tel qu'une catastrophe naturelle, une explosion, un incendie, des actes terroristes, etc.

Pour soutenir les compagnies aériennes, les réassureurs leur ont accordé des ristournes au titre de l'exercice 2020 qui, sont calculées sur la base de la différence entre les chiffres réalisés et les données prévisionnels communiqués lors du renouvellement de la police d'assurance. Une décision qui a certes aidé les compagnies aériennes à alléger leur trésorerie mais elle a entraîné une baisse du chiffre d'affaires pour les assureurs aussi bien à l'échelle nationale qu'internationale.

En effet, le volume des primes souscrites par le marché international de l'aviation devrait atteindre 1,5 milliard \$ en 2020, soit en baisse de 21% par rapport au volume prévu en 2019.

Quant au marché Tunisien, il a enregistré jusqu'au 31/08/2020, une perte de chiffres d'affaires de 4 millions de TND qui, devrait s'établir à 5 millions de TND d'ici la fin de l'année.

Lloyd's : création d'un nouveau syndicat pour participer à la lutte contre le COVID-19

Le marché des Lloyd's vient de créer en octobre dernier un nouveau syndicat nommé « 1796 syndicate » couvrant le transport et le stockage des vaccins contre le COVID-19 notamment à destination des pays émergents.

Ce syndicat a été développé en collaboration avec plusieurs opérateurs du marché, y compris l'assureur AXA XL. Il sera soutenu par les assureurs spécialistes de facultés (cargo) afin de garantir une tarification raisonnable. Il commencera la souscription en 2021.

Point positif pour l'environnement : baisse des émissions de CO2

La pandémie aura au moins été bénéfique pour le climat cette année. En effet, les émissions mondiales de CO2 pour l'aviation ont baissé de 75%.

Le retour à la normale ne se fera pas avant 2024

L'IATA s'attend à un manque à gagner de 118,5 milliards\$ en 2020 et 38,7 milliards\$ en 2021 ⁽¹⁾. L'impact positif de l'apparition de vaccins sur l'économie et le trafic aérien ne se ressentira pas avant la mi-2021.

Pour soutenir les compagnies aériennes, les réassureurs leur ont accordé des ristournes au titre de l'exercice 2020.

(1) : Selon le communiqué N°95 publié le 24/11/2020 par l'IATA

Les compagnies aériennes misent désormais sur l'horizon 2024 pour retrouver l'activité d'avant la pandémie.

Les compagnies aériennes misent désormais sur l'horizon 2024, un an plus tard que prévu, pour retrouver l'activité d'avant la pandémie de coronavirus et le secteur pourrait souffrir davantage avec une augmentation excessive des coûts liés aux nouvelles mesures sanitaires.

Pour que les gens recommencent à prendre l'avion, il faut que les frontières soient ouvertes de façon sécuritaire et sans quarantaine. Mais cela est-il possible avec les nombreuses mutations que le virus est en train de subir ? Certes, la reprise va être longue et difficile.

Devant cette crise sans précédent, il est intéressant de se poser les questions suivantes :

- Est-il possible que les voyages d'affaires ne reprennent plus leur niveau d'avant crise devant la vidéoconférence qui a montré son efficacité et son efficacité dans la gestion des réunions ?
- Est-il possible pour les compagnies aériennes, d'assurer leur survie dans un environnement imprévisible sans pour autant recourir aux prêts et subventions des Etats ? Si c'est le cas, quelles sont les mesures à entreprendre pour y parvenir ? qu'en est-il pour les compagnies issues des pays en voie de développement comme la Tunisie ?
- Est-ce que le marché du travail est prêt à réintégrer les licenciés surtout dans les pays où le taux de chômage d'avant crise est déjà élevé ? ■



ACTUALITES

Nationales

Tunis Re Flash Infos

• La conformité de Tunis Re au standard financier MSI20000 vient d'être réaffirmée. Cette certification, reconduite au mois de novembre 2020, vient appuyer la crédibilité financière de la société et lui ouvrir de nouveaux horizons à l'international.

• Dans le cadre de ses responsabilités sociétales «RSE», Tunis Re a contribué, en coopération avec les compagnies d'Assurances, à la campagne nationale pour la maintenance des écoles primaires afin d'améliorer les conditions et les manquements au niveau des infrastructures.

LF 2021: Relèvement du plafond de déduction des primes de l'assurance-vie à 100 mille dinars

Dans le cadre de l'encouragement de l'épargne à moyen et long terme via les comptes épargne en actions et les contrats d'assurance-vie et de capitalisation, la loi de finances 2021 a relevé les montants déductibles de l'assiette imposable à 100.000 dinars par an et sous réserve du minimum d'impôt prévu par le code de l'impôt.

Indemnisation des sinistrés des inondations de Nabeul

En vertu de la Loi N°2019-24, qui a élargi le champ d'intervention du Fonds de Garantie des Assurés «FGA», à l'indemnisation des dégâts résultant des inondations de 2018, Tunis Re a été chargée de gérer la section dédiée à la réparation des dommages matériels subis par les victimes du gouvernorat de Nabeul.

Ci-après la situation au 20 Janvier 2021;

Nombre de Dossiers :	
- Déposés	874
- Traités	173
Montants approuvés en DT	5 046 083,678
Montants réglés en DT	4 742 733,214

Sécurité routière en Tunisie : Baisse du taux de mortalité

L'Observatoire National de la Sécurité Routière «ONSR» a annoncé que, le nombre d'accidents et le taux de mortalité routière ont baissé en 2020 par rapport aux deux années précédentes.

Ainsi, les accidents de la route ont causé 883 morts soit moins de 22,41% par rapport à 2019 et 6438 blessés en régression de 24,15% par rapport à l'année précédente.

Le confinement général, observé au printemps dernier, en raison de l'épidémie du Covid-19, a fort contribué à la baisse du nombre des accidents mortels sur nos routes.

COVID-19 : Lancement d'un fonds pour financer les PME impactées

La Caisse de Dépôts et Consignations «CDC», avec le soutien de l'Agence des États-Unis pour le développement international «USAID» a lancé, le 30 décembre 2020, l'Initiative ASPIRE, un fonds pour promouvoir la résilience des PME tunisiennes, et ce dans le cadre de son Fonds d'urgence de 700 millions de dinars.

Ces fonds fourniront un financement de 1 à 5 millions de dinars en fonds propres aux PME tunisiennes en difficulté d'accès aux capitaux en raison de la pandémie.

«Assurances Maghrebia» cotée en Bourse

L'introduction de la compagnie réalisée au moyen d'une Offre à Prix Ferme (OPF) soit un total de 1.350.000 actions représentant 30% du capital social de l'entreprise avec un prix de cession de 55,500 dinars l'action, l'opération a porté sur un montant total de 74,9 millions de dinars.

Au jour de son introduction, la capitalisation boursière de la compagnie Assurances MAGHREBIA s'élève à 249,75 millions de dinars.

L'introduction des Assurances MAGHREBIA en Bourse porte, ainsi, à 5 le nombre des compagnies d'assurance sur la cote.

WININTI : La nouvelle application de BH Assurances

La BH Assurance a élargie «WININTI» la 1^{ère} application mobile omnicanale dans le secteur de l'assurance en Tunisie permettant à ses clients de gérer leurs contrats, de suivre les règlements de sinistre, les remboursements et bien d'autres actions en ligne.

Gamification en Assurances

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances «STAR» a lancé avec la «CEED- Tunisie» un concours, destiné aux start-up tunisiennes spécialisées dans la finance technologique, aussi dénommée «Fintech», pour développer une application de gamification.

Ce nouvel concept vise à impliquer directement le consommateur dans la stratégie de marketing de l'entreprise et d'être interactif.

ACTUALITES

Internationales

Propagation du COVID-19 (Coronavirus Pandemic)



Mise à jour: 21 Janvier 2021

Source: <https://www.worldometers.info>

EAU - Réassurance: Report de l'obligation du rating

Face au durcissement des conditions de renouvellement et à l'impact de la pandémie covid-19, l'Autorité des Assurances a décidé d'exempter les compagnies d'assurance établies dans les E.A.U et agréées par l'Autorité des assurances opérant en tant que réassureur pour les opérations de réassurance, ainsi que les groupements d'assurance ou de réassurance et/ou les groupements d'assurance souscription de l'obligation de «notation/rating» pendant une période d'un an à compter du mois de janvier 2021.

Chute des revenus des compagnies aériennes africaines

Les compagnies aériennes africaines ont été fortement affectées par la pandémie de la Covid-19. L'Organisation Onusienne de l'Aviation Civile Internationale «OACI» a estimé une chute du Chiffre d'affaires, généré par le transport de passagers, de près de 14 milliards US\$ en 2020.

Algérie : Accord inter-compagnies pour assainir le marché automobile

Les compagnies d'assurance algériennes (non vie) ont signé un accord (entré en vigueur le 1^{er} janvier 2021) qui vise à assainir la branche automobile en Algérie qui stipule;

- l'adoption de taux de prime minimum par garantie
- l'interdiction de l'octroi de garanties facultatives sans contrepartie (primes)
- l'application de franchises aux garanties dommages automobile
- la mise en œuvre obligatoire de la règle proportionnelle de capitaux pour les dossiers sinistres en cas de sous-assurance du risque lors de la souscription

Cet accord a été approuvé par la Commission de Supervision des Assurances.

CICA-Re : Révision de la cession légale dans la zone CIMA

L'AGE du 11 novembre 2020 de la «CICA-Re» a approuvé les résolutions de réaménagement de la cession légale, à compter du 1^{er} janvier 2021, comme suit :

- une cession légale au premier franc de 2,25% sur toutes les affaires directes des sociétés d'assurance contre 5% actuellement. (Excepté les branches maladie et épargne vie).
- une cession légale de 20% (au lieu de 10%) sur tous les traités de réassurance souscrits par les organismes d'assurance (à l'exception des réassureurs).
- une cession légale de 10% contre 5% auparavant sur les affaires facultatives (excepté les branches pétrole, gaz et aviation).

Libye : Un taux de change unifié pour le USD

La Banque centrale de Libye (BCL) a annoncé l'adoption d'un taux de change unifié pour le dollar Américain à partir du 3 janvier 2021. Le taux unifié sera de 4,48 dinars libyens pour un dollar et s'appliquera à toutes les transactions publiques, commerciales privées et de particuliers en devises étrangères.

Fusions & Acquisitions

- Trois compagnies d'assurance ghanéennes, Star Assurance Company Limited, StarLife Assurance Company Limited et Star Microinsurance Company Limited, ont décidé de fusionner en une nouvelle entité dénommée Star Assurance Group Limited (SAGL).

Nominations :

- M. Blaise Abel Ezo'o Engolo a été élu secrétaire général de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances «CIMA».
- M. Olivier Mebiame Assame a été nommé Président du Conseil d'Administration de la «CICA-Re».
- M. Karim Diarassouba a été nommé Directeur Général de la «CICA-Re»
- M. Benoît Ribadeau-Dumas a été choisi au poste de Directeur Général «CEO» du groupe SCOR en remplacement de M. Denis Kessler ce dernier quittera ses fonctions de Directeur Général en 2021 et conservera la présidence du groupe.
- M. Tarek Seif a été élu au poste de secrétaire général de la Fédération Egyptienne des Assurances.

Indicateurs Clés du Marché des Assurances en Tunisie

Au 30.09.2020

en MDT

Au 30 Septembre 2020 Le secteur des assurances en Tunisie a été caractérisé par :

- Le marché a généré un chiffre d'affaires global de 1 911 MDT, en hausse de 5% par rapport à la même période de l'année dernière.
- Le cumul des indemnisations a atteint 847 MDT en régression de 7% par rapport au 30.09.2019.
- Un nombre total de contrats souscrits égal à 2 223 554 en régression de 8%.
- Un nombre total de sinistres déclarés égal à 939 299 en régression de 7% par rapport à la même période de l'année dernière.
- Les placements ont atteint 6 450 MDT, soit une évolution de 11% par rapport au 30.09.2019.

	2018	2019	Evol 19/18	30/09/2019	30/09/2020	Evol 20/19
Chiffre d'affaires	2 252	2 414	7%	1 827	1 911	5%
Auto	979,7	1068,1	9%	832,9	853,6	2%
Vie	507,5	559,3	10%	378,3	404,1	7%
Autres	764,6	786,9	3%	615,5	653,3	6%
Indemnisations	1 268	1 419	12%	909	847	-7%
Auto	666,8	738,6	11%	491,9	420,2	-15%
Vie	165,5	178,8	8%	116,6	112,3	-4%
Autre	435,3	501,9	15%	300,6	314	4%
Nbre de contrats souscrits	3 033 052	3 155 646	4%	2 424 485	2 223 554	-8%
Auto	1 817 557	1 855 860	2%	1 414 554	1 394 944	-1%
Vie	584 956	643 546	10%	496 727	405 304	-18%
Autre	630 539	656 240	4%	513 204	423 306	-18%
Nbre de sinistres déclarés	1 446 343	1 400 342	-3%	1 011 360	939 299	-7%
Auto	293 493	295 996	1%	217 382	164 304	-24%
Autre	1 152 850	1 104 346	-4%	793 978	774 995	-2%
Placements	5 585	6 196	11%	5 832	6 450	11%

**Meilleurs vœux de bonne continuation à nos chères collègues
Mme Samia Ben Youssef & Mme Zaara Bahri ; Joyeuse Retraite !**



Directeur Responsable de la Publication : Mme Lamia Ben Mahmoud

Contact : Direction Marketing Site web : www.tunisre.com.tn Email : mark@tunisre.com.tn

Société Tunisienne de Réassurance

12, Avenue du Japon Montplaisir - B.P 29 - 1073 Tunis - Tél : (216) 71 904 911 Fax: (216) 71 904 930 R.C. : B1115971996

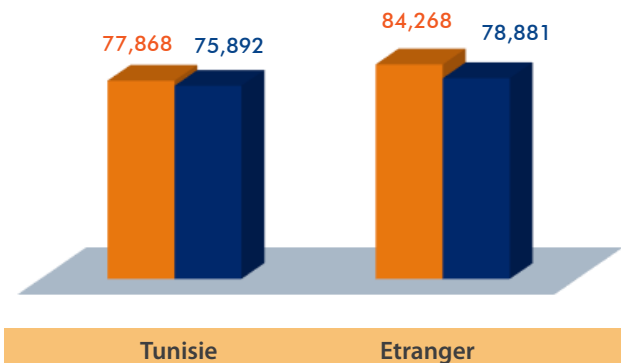
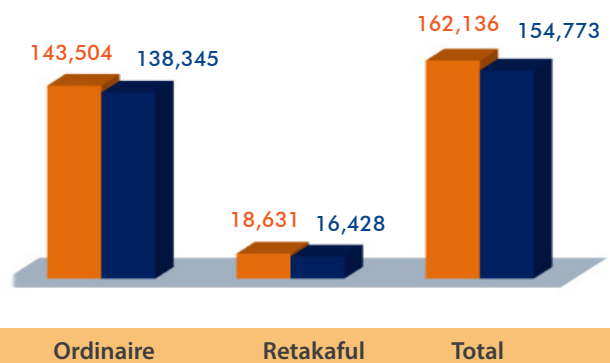
Indicateurs d'Activité Trimestriels de Tunis Re

4^{ème} Trimestre 2020



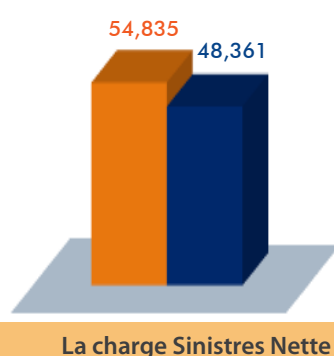
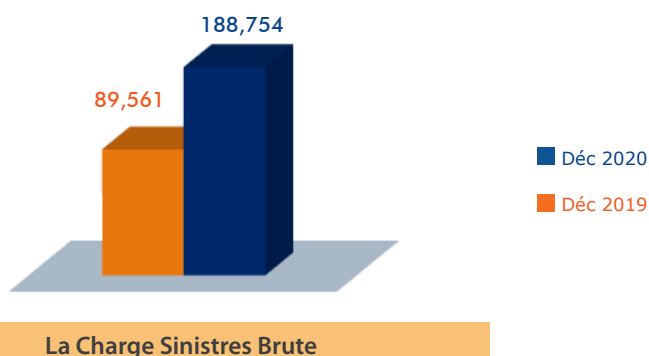
Chiffre d'Affaires :

(En M DT)



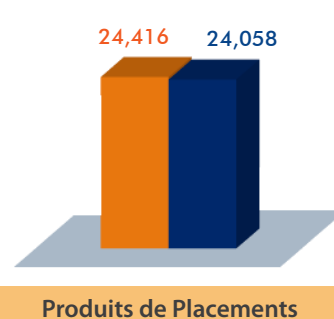
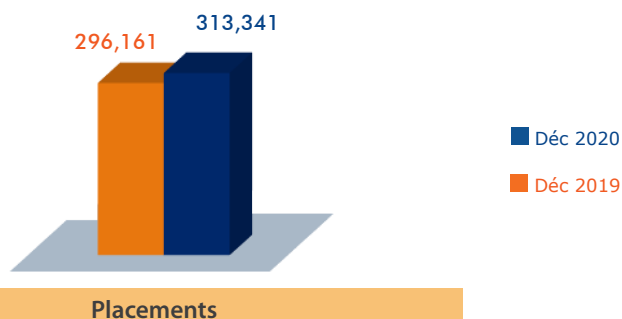
Charge Sinistres :

(En M DT)



Produits Financiers :

(En M DT)



BOURSE : Indicateurs Au 31.12.2020 des Sociétés d'Assurances Cotées en Bourse

(En M DT)

Compagnie	Primes Émises			Charge Sinistres (Brute)			Produits de Placements		
	Déc-20	Déc-19	Var %	Déc-20	Déc-19	Var %	Déc-20	Déc-19	Var %
STAR	361,931	374,935	-3,5%	229,594	289,182	-20,6%	85,298	77,298	10,3%
ASTREE	172,451	166,707	3,4%	91,671	94,746	-3,2%	40,970	72,123	-43,2%
BH Assurance	127,122	116,707	8,9%	59,838	54,356	10,1%	15,359	14,295	7,4%
Assurances Maghrebria	187,442	170,769	9,8%	90,969	91,937	-1,1%	18,863	16,210	16,4%
Tunis Re	154,773	162,136	-4,5%	188,754	89,561	110,8%	24,058	24,416	-1,5%